

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

ABONNEMENT.

SAUMUR :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8

PARIS :
 Un an 35 fr.
 Six mois 19
 Trois mois 10

On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Chez tous les Libraires ;
 A PARIS,
 Chez DONGREL et BULLIER,
 Place de la Bourse, 33 ;
 A EWIG,
 Rue Tailbout, 10.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne 50 c.
 Réclames 30
 Faits divers 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de réclamer la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal, la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :
 A PARIS,
 Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
27 Février 1878.

Chronique générale.

LE RÉGIME RÉPUBLICAIN DES INVALIDATIONS.

La Chambre basse poursuit son système de dissolution partielle : sur 27 rapports préparés, 25 proscriptions sont déjà décidées.

Toutes les plaidoiries des accusés ne changeront point ce verdict aussi bien stéréotypé que ceux du tribunal révolutionnaire de 93.

Puisque la majorité pratique, au mépris de tout droit et de toute justice, la dissolution contre les élus de trois millions cinq cent mille électeurs, comment s'étonner que les conservateurs réclament constitutionnellement des deux premiers pouvoirs de l'Etat la dissolution, qui peut seule mettre fin à cette situation révolutionnaire ?

Combien l'on se tromperait si l'on soutenait que les débats parlementaires peuvent augmenter l'affluence des étrangers pendant l'époque de l'Exposition, et quelle serait l'erreur des députés de la droite s'ils pensaient que la France veut compromettre ses intérêts à l'intérieur et à l'extérieur pour la plus grande satisfaction de toutes les ambitions privées !

Il paraît que la circulaire du ministre de l'intérieur sur la neutralité absolue de l'administration, en matière électorale, est complètement méconnue par les fonctionnaires de M. de Marcère.

Dans les départements où des élections législatives vont avoir lieu le 3 mars prochain, les sous-préfets, les maires, voire même les préfets, font tous leurs efforts pour faire triompher les candidatures agréables au gouvernement.

Si ce ne sont plus des candidatures of-

ficielles, on est assez disposé, dans différents départements, à les désigner sous le nom de « candidatures administratives ». Dans la Manche, principalement, il y a là un ancien fonctionnaire de l'Empire, devenu préfet par la grâce de M. Thiers, qui pourrait bien ne pas avoir reçu la circulaire ministérielle, car il fait pratiquer en grand la candidature officielle, comme s'il n'avait reçu aucune instruction à ce sujet.

Tandis que la majorité de la Chambre invalide tous ses adversaires, sous prétexte des affiches blanches, uniquement pour conquérir de nouveaux sièges, M. Daguihon-Pujol est venu démontrer que le ministre du 13 décembre avait aussi ses candidats officiels.

En effet, il a démontré, preuves en main, que le sous-préfet de Castres promenait dans les communes de son arrondissement M. Charles Simon, « son ami intime, pour le succès duquel il fera son possible. »

Dimanche prochain, des élections législatives auront lieu dans dix-sept circonscriptions : de l'Aude, du Gard, des Bouches-du-Rhône, des Côtes-du-Nord, du Doubs, de la Haute-Garonne, de l'Ille-et-Vilaine, de l'Indre, de la Manche, de Meurthe-et-Moselle, de l'Oise, de la Sarthe, de la Somme et au Tarn.

Sur ces dix-sept sièges, deux sont vacants par suite des décès de MM. Eugène Ducamp, député d'Alais, et F.-V. Raspail, député de la 2^e circonscription de Marseille. Les quinze autres sièges ont été rendus vacants par suite des invalidations.

Le comité central de la 2^e circonscription de Marseille vient de proclamer candidat, après sept tours de scrutin, M. Clovis Hugues, rédacteur en chef de la *Jeune République*.
Avaient été déclarés admissibles par un

vote préparatoire : MM. Dupont, Clovis Hugues, Camille Pelletan et Blanqui.

Le programme suivant avait dû être préalablement signé par les candidats :

- « Le député devra siéger à l'extrême gauche ;
- » Gratuité et laïcité de l'enseignement secondaire et supérieur ;
- » Vote du budget par douzièmes jusqu'en 1880 ;
- » Autonomie des communes ;
- » Séparation immédiate de l'Eglise et de l'Etat ;
- » Amnistie pleine et entière s'appliquant même aux délits de droit commun. »

Au moment où l'on annonçait que le bureau de la Chambre, chargé d'examiner le dossier de l'élection de M. du Demaine, concluait à l'invalidation, le *Journal officiel* publiait le décret nommant le même M. du Demaine maire d'Avignon.

Plusieurs journaux radicaux s'étonnent de cette nomination et feignent de croire à une erreur du *Journal officiel*.

La vérité est que M. de Marcère aurait sans doute préféré ne pas nommer M. du Demaine maire d'Avignon, mais comment faire, lorsque ce choix s'imposait par la composition même du conseil municipal d'Avignon ?

Dans une réunion tenue avant-hier, les membres du conseil supérieur des voies de communication ont reçu de M. de Freycinet le questionnaire suivant :

Le gouvernement désirerait avoir l'avis du conseil supérieur des voies de communication sur les questions suivantes :

- I. — Quelles sont les principales améliorations qu'il y aurait lieu d'introduire dans les tarifs de chemins de fer ?
- Notamment :
1^o Quelle devrait être la règle à établir lorsque deux lignes d'inégale longueur et

appartenant à des compagnies différentes mettent en communication deux mêmes points ?

2^o Les tarifs différentiels devraient-ils être combinés de telle sorte que, sur la même ligne, une distance plus longue paye toujours plus cher qu'une distance moindre ?

3^o Le système des tarifs différentiels devrait-il être appliqué aux voyageurs ?

4^o Quelles règles doivent être adoptées pour les délais de magasinage et les frais accessoires ?

II. — Convient-il de mettre un droit de péage ou de navigation sur les marchandises circulant par canaux ou rivières canalisées et dans les ports ?

Dans le cas de l'affirmative, quelles devraient être les bases de la tarification ?

Le droit devrait-il être unique, sur la même ligne ou dans le même port, ou varier selon la nature de la marchandise ?

III. — Quel est le meilleur mode de concours des départements, communes ou chambres de commerce, pour les travaux de navigation ? Est-ce, par exemple, en ce qui concerne les ports, à l'aide d'un droit de tonnage, qui serait perçu par la chambre de commerce au profit du Trésor ?

Tous les membres étaient présents à la réunion : sénateurs, députés, conseillers d'Etat, directeurs des grandes Compagnies. Parmi ces derniers, nous citerons notamment le baron de Rothschild, MM. d'Eichtal, Béhic, Vuitry.

M. Léon Say, ministre des finances ; MM. Cochery, Lepère et Girard, sous-secrétaires d'Etat ; M. Andral, vice-président du conseil d'Etat, assistaient également à la réunion.

M. de Freycinet a ouvert la séance par une courte allocution.

Après quelques observations, la commission s'est partagée en trois sous-commissions : la première, de quinze membres, s'occupera des chemins de fer ; la seconde, de douze membres, s'occupera des canaux et rivières ; la troisième, de douze membres également, s'occupera des ports maritimes.

Ces sous-commissions doivent commencer leurs travaux immédiatement.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LE VENTRILOQUE.

Le village de Hopfield est par excellence le séjour du commérage et de la médisance ; là chaque bouche est une trompette, chaque habitant est un écho ; chuchotez le matin un secret à un bout de la paroisse, et le soir vous l'entendrez répéter partout ; l'amitié même est indiscreète, et les amis ressemblent à des verres fêlés qui ne peuvent rien retenir.

Si vous voulez obtenir quelque complaisance de votre voisin, n'allez pas non plus demeurer à Hopfield, car la personne n'a un instant à perdre pour les autres ; mais que par hasard une voiture ou un cheval traverse la place, qu'une voix crie *balais à vendre*, et vous verrez chacun abandonner son travail et courir à sa porte ; car l'on est aussi curieux que médisant à Hopfield, et l'on y est aussi économe de son temps que lorsqu'il s'agit de rendre service.

Par une chaude soirée d'automne, Peggy Mul-

liers, qui raccommoait, sur le seuil de sa cabane, une paire de bas, les jeta tout à coup de côté et s'avança vers le milieu de la rue pour voir où son voisin, Zoé Willis, courait si vite.

Or, elle aperçut une grande foule d'hommes, de femmes, d'enfants, qui vinrent de l'autre bout du village, et au milieu un ours noir qui marchait nonchalamment conduit par un bateleur.

Celui-ci portait une grande redingote blanche dans laquelle il eût pu se renfermer deux fois ; un gilet trop court, en divorce avec son pantalon, et qui laissait passer une chemise vieille en lambeaux ; des bottes à revers auxquelles il ne manquait que la semelle, et un chapeau gris depuis longtemps veuf de sa bordure.

Un jeune garçon en blanc et à l'air affamé marchait à sa tête, soufflant dans un grand flageolet, et battant si vigoureusement sur un tambourin que, seulement à l'entendre, tous les pieds battaient la mesure.

Arrivé devant le *Lion-Rouge*, seule auberge du village, le bateleur s'arrêta ; il fit faire le cercle autour de lui, ordonna à Bruin, son ours, de se mettre debout ; puis, brandissant son bâton sur la tête de l'animal, il commença à danser avec lui, faisant des passes et prenant des poses que Bruin imitait de la manière la plus pittoresque.

On pense si les habitants de Hopfield étaient heureux, et si la foule riait de bon cœur.

Un ventriologue de joyeuse humeur, qui se trouvait alors au *Lion-Rouge*, regardait par une fenêtre ce spectacle bouffon.

Arrivé depuis le matin, il avait déjà été à même de reconnaître la crédulité et l'ignorance des habitants de Hopfield ; l'idée lui vint en conséquence de se servir de son adresse pour s'amuser à leurs dépens.

Il descendit parmi les spectateurs, et profitant d'un moment où le flageolet et le tambourin se taisaient, il s'approcha du bateleur.

— Votre ours parle sans doute ? lui dit-il sérieusement.

Le bateleur le regarda finement, haussa les épaules, et répondit avec brusquerie :

— Ma foi, interrogez-le et vous le saurez.

C'est ce que le ventriologue attendait.

Il fit un pas vers Bruin, mit ses deux mains dans ses goussets, comme un homme qui se prépare à faire le plaisant, et dit à l'ours d'une voix goguenarde :

— Tu danses comme un sujet de l'Opéra, et je t'en fais mon compliment. De quel pays es-tu, mon gentleman ?

Une voix qui semblait sortir de la gueule de l'ours, répondit :

— Des Alpes, en Suisse.

Nous n'essaierons point de dépeindre le saisissement de la foule ; chacun resta frappé d'étonne-

ment et d'effroi ; mais la stupeur du bateleur était à peindre au milieu de toutes ces figures consternées.

Il ouvrit ses grands yeux hébétés, ouvrit sa grande bouche vide de dents, et demeura aussi immobile que si ses pieds eussent pris racine.

Le ventriologue se détourna vers lui :

— Votre ours parle fort bien l'anglais, dit-il, et c'est à peine s'il lui reste un peu d'accent helvétique.

Puis s'adressant de nouveau à Bruin :

— Tu as l'air triste ? observa-t-il avec intérêt.

— Les brouillards de l'Angleterre m'ont donné le spleen, répliqua l'animal.

Ici la foule commença à s'éloigner de quelques pas.

Le ventriologue continua :

— Y a-t-il longtemps que tu appartiens à ton maître ?

— Assez longtemps pour que j'en sois ennuyé.

— Est-ce qu'il n'est point bon avec toi, Bruin ?

— Oui ! bou comme un forgeron avec son enclume.

— Et que veux-tu faire pour te venger ?

— Un de ces matins je le mangerai comme une rave à mon déjeuner.

A ces mots, la foule effrayée laissa un large espace entre elle et l'ours.

Mais l'important, pour les commissions, ce n'est pas de commencer, c'est de finir. Tout est là.

Nous apprenons d'une source certaine que des démarches pressantes ont été faites auprès de M. Dufaure pour obtenir la rentrée en France de M. Henri Rochefort, ou, tout au moins, de lui accorder un sauf-conduit pour le laisser venir à Paris pendant l'Exposition.

Nous devons rendre cette justice à l'honorable président du comité que sa réponse a été ce que devait être celle d'un ministre de la justice : ferme et digne. Rochefort doit être banni de France à perpétuité, car il a trop fait de mal à son pays pour jamais désirer de le voir rentrer, et ce ne sera pas le gouvernement actuel qui se fera le complice de ceux qui désirent son retour.

Le Journal du Loiret publie l'information suivante :

« On raconte que les commissaires enquêteurs de la gauche ont accepté les témoignages de plusieurs repris de justice, parmi ceux qu'ils ont recueillis en guise de griefs électoraux contre M. de Fourtou. »

Le prince de Bismark s'est chargé de régler les difficultés de l'embouchure du Danube.

La Russie et l'Autriche ont déclaré qu'elles s'en remettraient à sa décision.

Le comice agricole de Thionville, d'abord frappé pécuniairement, sous prétexte d'insuffisance de service rendus, est dissous pour cause « d'opposition démonstrative (sic) » contre le gouvernement allemand. »

Les contingents à recruter pour les régiments cantonnés en Alsace-Lorraine sont augmentés. Au lieu de 460 hommes, chaque bataillon de ces régiments en recevra du recrutement 225.

AFFAIRES D'ORIENT.

Nous trouvons dans une dépêche de l'Agence Havas les renseignements suivants qui nous font connaître les conditions de la paix :

« Syra, 24 février.

» Des avis de Constantinople du 24 février portent que les principaux points des nouvelles conditions de paix sont les suivants :

» La Bulgarie comprendra les pays situés entre le Danube et les Balkans, moins la Dobruscha. Elle comprendra aussi la Roumélie entre la mer Noire et la Serbie, y compris

Le bateleur éperdu voulut tirer à lui la chaîne de Bruin ; mais l'animal ennuyé fit entendre un sourd grognement.

Le ventriloque n'en attendit pas davantage ; il enfoua son chapeau, tourna sur lui-même, et prit sa course vers l'auberge ; la foule épouvantée l'imita, et se dispersa de tous côtés en courant comme si elle eût eu l'ours à ses trousses.

Le ventriloque, arrivé au Lion-Rouge, regarda en riant les fuyards se perdre dans les différentes rues du village, tandis que la cause de tout ce désordre, Bruin, tranquillement assis sur son derrière, semblait jeter un regard insouciant et philosophique sur toutes les terreurs qui s'agitaient autour de lui.

Le soir même, le ventriloque, se trouvant à la porte de l'auberge, où beaucoup d'habitants s'étaient réunis, entendit causer de l'aventure du matin avec force amplifications et commentaires ; il pensa que la plaisanterie avait été poussée assez loin, et expliqua en riant comment la chose s'était passée.

On l'écouta d'abord avec curiosité ; mais lorsqu'il eut fini, les anciens secouèrent la tête d'un air incrédule.

— Ceci est bon à faire croire à des enfants, murmura la vieille grand-mère Griffy, mais non à ceux qui ont de l'expérience. Ce n'est pas la première fois que des animaux parlent, comme on peut le

toute la vallée de la Maritza, sauf Andrino-ple ; elle comprendra conséquemment Sofia, Philippopolis, enfin une majeure partie de la Thrace et de la Macédoine.

» Une assemblée de notables élira le prince dont la nomination sera soumise à la sanction de la Porte et des puissances.

» La Bulgarie payera un tribut à la Porte. Ce tribut correspondra à son revenu net actuel.

» Une commission russe surveillera, pendant deux ans, le gouvernement de la Bulgarie que 50,000 Russes occuperont.

» Podgoritza et Antivari seront annexés au Monténégro, qui recevra aussi d'autres agrandissements au Nord-Est et à l'Ouest.

» Les Russes auront la faculté de céder la Dobrudscha à la Roumanie en échange de la Bessarabie.

» La Serbie sera considérablement agrandie du côté de la Bosnie, Nisch lui sera annexée.

» Maintien du régime actuel des détroits interdits à tous les navires de guerre, sauf certaines exceptions isolées.

» Liberté absolue de la navigation marchande même en temps de guerre.

» L'indemnité de guerre est fixée à quatorze cents millions de roubles.

» Pour couvrir cette indemnité, la Turquie cédera Batoum, Kars, Bayazid, Ardahan, et le territoire compris dans la zone de ces places fortes et six cuirassés au choix de la Russie.

» La Turquie paiera encore quarante millions de livres sterling en obligations, dont les intérêts et l'amortissement seront garantis par les tributs de la Bulgarie et de l'Égypte, les revenus de l'Anatolie, les mines d'Héraclée.

» Dix millions de roubles payés immédiatement serviront à indemniser les sujets russes établis à Constantinople, à opérer le remboursement intégral des capitaux russes, placés en obligations turques, à payer les frais et l'entretien des prisonniers de guerre et à réparer les bouches de la Sulina.

» La paix sera signée à San Stefano, où les Russes arrivent avec le consentement de la Porte. »

L'empire ottoman en Europe disparaît donc presque complètement, puisque la Roumélie, une partie de la Thrace et une partie de la Macédoine lui sont enlevées aussi bien que la Bulgarie.

On remarquera que la Russie abandonne l'idée de l'ouverture des Détroits aux navires de guerre ; elle maintient à peu près la situation actuelle, et ne réclame la liberté de navigation que pour les bâtiments de commerce.

Quant à l'indemnité de guerre, la Russie demande quatorze cents millions de roubles, c'est-à-dire plus de cinq milliards de francs. Une pareille exigence imposée à la Porte, qui fait banqueroute à ses créanciers, est une mauvaise plaisanterie. La Russie ne la formule évidemment que pour la convertir en d'autres demandes et pour dissimuler celles-ci sous l'apparence d'une contribution de guerre.

voir dans la Bible à propos de l'âne de Baal. Du reste, l'almanach avait prédit cet événement en annonçant que vers la mi-août, trois jours avant, ou trois jours après celui-ci, il se passerait dans le monde quelque chose de merveilleux.

Le ventriloque insista, et voulut donner la preuve de ce qu'il avançait ; mais la foule s'éloigna avec défiance, persuadée qu'il voulait la tromper.

L'aubergiste, qui avait tout observé d'un œil rusé et avec un sourire narquois, s'approcha alors du mystificateur déconcerté, et lui dit :

— Milord ne devrait point s'étonner de ce qui arrive ; les contes sont toujours mieux accueillis de la foule que les réalités. Sa seigneurie a voulu plaisanter des rustres, et ceux-ci ont pris la plaisanterie au sérieux ; toutes les paroles ne pourront maintenant persuader les habitants de Hopfield que l'ours Bruin n'a point parlé. Si milord voulait me permettre une réflexion, je lui dirais que ceci prouve une chose : c'est que le plus souvent il ne dépend plus de celui qui a répandu dans le public une opinion absurde ou dangereuse de la détruire, même en faisant connaître la vérité.

(Magasin pittoresque, tome vi.)

Nous voyons, en effet, que pour la majeure partie de cette somme elle prend des territoires importants en Arménie, et six cuirassés turcs à son choix, c'est-à-dire les meilleurs, de manière à se créer immédiatement une flotte dans la mer Noire.

Reste une somme de 40 millions sterling, c'est-à-dire un milliard de francs, que la Russie exige en numéraire. Mais, pour ce paiement, il faut avouer qu'elle prend bien ses précautions. La Porte lui remettra des obligations dont les intérêts et l'amortissement seront garantis par le tribut d'Égypte, par le tribut que doit payer la Bulgarie érigée en province indépendante, par les revenus de l'Anatolie et par les mines d'Héraclée.

En somme, si la Turquie d'Europe, en grande partie, devient indépendante, elle restera financièrement en la possession de la Russie qui en percevra les revenus jusqu'au paiement intégral de sa créance. La Russie aura même une main sur l'Égypte, puisque le tribut du khédive doit être versé dans ses caisses.

Nous n'avons pas besoin de faire ressortir tout ce que ces conditions ont d'écrasant pour la Porte qui disparaît en fait de l'Europe, et qui n'exercera plus guère sa souveraineté qu'en Asie. On comprend que le sultan ait hésité à les signer. Mais les Russes semblent ne plus vouloir attendre, et s'ils ont occupé San-Stefano pour l'y contraindre, ils ne reculeront pas devant une occupation de Constantinople même, si de nouveaux retards sont apportés à la signature du traité. Nous voyons dans les dépêches échangées entre Londres et Saint-Petersbourg que le gouvernement russe a prévu le cas et qu'il a annoncé au Foreign-Office que l'entrée à Constantinople devait être considérée comme une éventualité possible.

Pendant que ces événements s'accomplissent, la flotte anglaise est toujours à l'ancre dans la baie de Gemlik. On se demande si un conflit ne pourrait pas éclater tout à coup, dans le cas où les Russes mettraient la main sur un point fortifié des Détroits et menaceraient ainsi la ligne de retraite de l'escadre ?

Reste à savoir encore ce que dira la Conférence du programme exorbitant de la Russie ? L'Europe s'inclinera-t-elle devant les faits accomplis, comme elle l'a fait en 1871, quand nous avons été écrasés par l'Allemagne ?

Au sujet de cette Conférence, des nouvelles assez graves circulent. On annonce qu'un nouveau projet parti de Saint-Petersbourg demande, après la Conférence, un Congrès de Souverains, pour approuver solennellement tous les changements accomplis, — ou projetés, — peut-être de la carte d'Europe !

Nous n'en avons donc pas fini encore avec les complications qui peuvent naître de la question d'Orient.

Londres, 25 février.

Le Daily Telegraph annonce, dans une édition spéciale, sous la date de Constantinople, 25 février, que le traité de paix, non encore signé par les plénipotentiaires turcs, porte toujours la cession de six vaisseaux cuirassés à la Turquie.

D'après la même dépêche, le grand-duc Nicolas s'efforce d'amener le sultan à laisser entrer les troupes russes à Constantinople, mais le sultan jusqu'ici a maintenu son refus.

Chambre des communes. — Sir Stafford Northcote répond à M. Forster qu'aucune information officielle n'est parvenue au gouvernement au sujet des conditions de la paix russo-turque. On a une quantité de renseignements émanant de sources diverses ; mais ils sont contradictoires, et, par conséquent, ne méritent aucune créance. Il déclare que, suivant de simples avis, il paraît certain que le grand-duc Nicolas et les plénipotentiaires sont arrivés à San-Stefano où la paix doit être signée. On n'a pas non plus d'avis officiel relativement à la date de la réunion de la Conférence. Lord Derby a déjà dit que le lieu désigné était Baden-Baden. Lord Lyons a été désigné pour représenter l'Angleterre.

Vienne, 26 février.

Une dépêche affichée à 4 heures 1/4 annonce qu'à la fin de la séance de ce jour au Parlement autrichien, le ministère demandera les crédits nécessaires à la mobilisation reconnue urgente de son armée.

Péra, 25 février.

Les conditions de paix, non encore signées, contiennent toujours la cession de six cuirassés à la Russie. Les Russes s'efforcent de persuader à la Turquie de laisser entrer les troupes russes à Constantinople. La Turquie refuse.

Bucharest, 26 février.

Le bruit court que le prince abdiquera si la Russie persiste à réclamer la Bessarabie. Grégoire Stourdza lui succéderait.

La Défense a reçu de son correspondant spécial de Vienne la dépêche suivante :

Vienne, 26 février.

Les conditions de paix publiées par les journaux sont inexactes et incomplètes sur certains points, notamment en ce qui touche la Bulgarie, la Serbie et le Monténégro. On croit en outre à des stipulations secrètes destinées à entrer en vigueur après la Conférence.

La situation est de plus en plus tendue. Dans les sphères gouvernementales, on désespère totalement de la pacification et on se prépare avec une activité inouïe au conflit prévu comme inévitable. Les arsenaux travaillent jour et nuit, et l'industrie privée a reçu de fortes commandes pour toutes espèces de fournitures militaires. Le général Mondel, commandant de Cracovie, a été nommé aide de camp de l'empereur.

Malgré les timides dénégations officielles, tenez pour certain que la mobilisation s'effectue sans bruit et que des concentrations d'une certaine importance sont déjà effectuées sur plusieurs points en Transylvanie, Bukovine et dans les anciens confins militaires de la Save.

Un personnage en passe d'être parfaitement informé m'affirme qu'un traité d'alliance serait sur le point d'être signé avec l'Angleterre, si ce n'est déjà fait. »

Athènes, 25 février.

Six cents volontaires de l'Épire ont débarqué à Chiamaras avec 4,000 fusils et 4 canons. Dans les principales provinces de l'Épire, l'insurrection est générale. — Les Turcs albanais font cause commune avec les insurgés.

Un combat a eu lieu hier à Selquenitza, en Épire, entre 4,500 insurgés et 3,000 Turcs.

Le résultat a été favorable aux insurgés. On ignore le nombre des morts.

LETTRE PASTORALE

DE

M^{re} L'ÉVÊQUE D'ANGERS.

A l'occasion de l'élection de Notre Saint-Père le Pape Léon XIII, M^{re} l'Évêque d'Angers vient d'adresser au clergé et aux fidèles du diocèse la Lettre pastorale suivante, en même temps que le mandement de carême pour l'an de grâce 1878 :

Charles-Émile FREPPEL, par la grâce de Dieu et l'autorité du Saint-Siège Apostolique, évêque d'Angers,

Au clergé et aux fidèles de notre diocèse, salut et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Nos Très-Chers Frères,

Nous venons de traverser des jours marqués d'un caractère exceptionnel de grandeur et de solennité. A la différence des faits qui n'intéressent qu'une nation, les événements de ces deux semaines avaient de quoi émouvoir le monde entier. Aussi la mort du Souverain-Pontife a-t-elle été le signal des manifestations les plus touchantes de la foi catholique et du respect universel. Partout, depuis le dernier hameau de la chrétienté, jusqu'aux cités les plus peuplées, un voile de deuil et de tristesse s'est répandu sur les visages. Chacun se sentait frappé au plus fort de ses affections ; et ceux-là mêmes qui ne trouvaient pas dans la piété filiale un motif de douleur, éprouvaient un sentiment que n'aurait pu éveiller en eux aucune autre perte. A la voix de leurs pasteurs, les fidèles affluaient dans les temples devenus trop étroits pour contenir les foules désireuses de payer à leur Père commun le dernier tribut de l'amour et de la reconnaissance. Clergé, magistrature, armée, administration, tous les corps de l'État, toutes les classes de la société ont pris part à ces démonstrations

aussi vives que spontanées. En même temps que la prière s'échappait de tous les cœurs, la louange venait se placer sur toutes les lèvres qui n'ont pas désappris le langage de la justice et de la vérité. A peine si, au milieu de cette émotion profonde, l'on prêtait toute l'attention qu'ils méritaient aux événements si considérables qui s'accomplissent en Orient: tant était grande, tant était générale l'impression que produisait sur le monde chrétien la disparition de celui qui, depuis plus d'un quart de siècle, en était le Chef auguste et vénéré. L'on aura donc vu et senti une fois de plus que le Pape tient sur la terre une place unique, et que tout l'édifice religieux et moral repose sur la Papauté, qui en est le soutien et la pierre fondamentale.

Mais, au milieu de ce grand deuil qui remplissait nos âmes, nous jetions vers le ciel le cri de l'espérance. Confiants dans d'immortelles promesses, nous nous rappelions la parole du Sauveur: *Non relinquam vos orphanos*: « Je ne vous laisserai pas orphelins. » Tous les jours nous nous consolions par les mots prophétiques que l'Eglise plaçait sur nos lèvres: « Je mesusciterai un prêtre fidèle, qui agira selon mon cœur et mon âme; je lui bâtirai une demeure stable, et il marchera avec assurance devant mon Christ. » Chaque matin nous répétions avec toute la tribu sacerdotale: Seigneur, écoutez nos humbles supplications, afin que, dans votre infinie miséricorde, vous accordiez à la sainte Eglise romaine le pontife de votre choix, un pontife qui mérite vos complaisances par son zèle pieux à l'égard de nos âmes, et qui se rende digne de la vénération de votre peuple en le conduisant dans les voies du salut pour la gloire de votre nom. Telle est la prière qui, de tous les points du globe, montait vers le trône de Dieu pendant ces jours d'attente où se préparait pour l'Eglise le grand acte qui devait mettre fin à son deuil en ouvrant devant elle une nouvelle ère de force et de prospérité.

Et, pendant que le peuple chrétien s'unissait à ses évêques et à ses prêtres pour implorer le secours du ciel, les cardinaux de la sainte Eglise romaine remplissaient la plus haute fonction de leur ordre en procédant à l'élection du successeur de Pie IX. Après avoir rendu leurs derniers devoirs au Pontife à jamais regretté, ils se renfermaient dans le silence de la prière et du recueillement pour être tout entiers à l'accomplissement de leur mission. Là, dans ce cénacle fermé à tous les bruits du monde, libres de toute pression du dehors, ne s'inspirant que leur conscience, des intérêts et des besoins de l'Eglise, ils pesaient dans la balance du sanctuaire les motifs de leur choix. Vainement des craintes et des espérances également intéressées essayaient-elles de faire arriver jusqu'à eux les calculs de la politique humaine: c'est aux lumières de la foi, et sous l'action de l'Esprit-Saint, qu'ils envisageaient toutes choses. Vous savez déjà le résultat, Nos très-chers Frères: plus rapide que notre parole, le messager invisible que la science a mis au service du monde moderne, vous en a transmis l'heureuse nouvelle. Au bout d'un temps peu considérable, Dieu avait incliné tous les cœurs vers l'homme de son choix; et le suffrage unanime de l'auguste assemblée se portait sur celui que le monde chrétien appellera désormais Notre Saint-Père le Pape Léon XIII.

Il ne nous appartient pas de vous dire quelles éminentes qualités recommandaient un tel choix. C'est à l'avenir de justifier tout ce que l'on était en droit d'attendre d'un esprit si ferme et si droit vers lequel se tournaient discrètement tant de vœux et de desirs. Mais il ne nous est pas permis de taire les espérances que nous fondons sur un passé où l'énergie du caractère s'est trouvée jointe au calme et à la prudence qu'il faut savoir porter dans le gouvernement des hommes; où le zèle pour la science ecclésiastique donnait un si grand relief à cette figure vraiment épiscopale; où la modération dans les actes était d'autant plus remarquable qu'elle s'alliait à une plus haute fermeté de principes. Si de tels mérites ont éclaté sur le siège de Pérouse, combien plus les verrons-nous resplendir au sommet de la hiérarchie catholique?

Mais quelques justes espérances que nous fassent concevoir les mérites personnels du nouveau Pontife, ce qu'il faut voir en lui, avant tout et par dessus tout, c'est l'autorité dont il est revêtu, c'est l'obéissance à laquelle il a droit de notre part: cette autorité est suprême; cette obéissance doit être pleine et entière. Ce souverain unique et universel

dont le monde chrétien salue l'avènement, c'est le successeur de celui à qui Notre-Seigneur Jésus-Christ disait: « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. — Pais mes agneaux et mes brebis. — Confirme tes frères. » Il est le chef de cette Eglise, mère et maîtresse de toutes les autres, avec laquelle, selon l'expression de saint Irénée, « tous les fidèles de tous les pays doivent s'accorder dans la foi, à cause de sa principauté suréminente; » de cette « Eglise principale d'où est sortie l'unité du sacerdoce, » comme l'écrivait saint Cyprien; de cette Eglise dont saint Grégoire de Nazianze disait dans son magnifique langage « qu'elle resserre par un nœud sacré tout ce que le monde éclaire, comme il convient à celui qui préside au monde. » Il occupe « ce siège de Pierre qu'il faut reconnaître, suivant saint Ambroise, pour avoir part à l'héritage céleste; » ce siège immortel « où Pierre vit toujours, d'après saint Pierre Chrysologue, où il préside, offrant la vraie foi à ceux qui la cherchent; » ce siège apostolique, « dont la sentence met fin à toutes les causes, » au jugement de saint Augustin; ce siège, enfin, dont saint Maxime disait « qu'il a reçu du Verbe incarné lui-même, sur toutes les églises de l'univers, l'empire, l'autorité et la puissance de lier et de délier, en toutes choses et en toutes manières. » Il occupe « cette chaire unique contre laquelle, s'écriait saint Optat de Milève, nul ne peut s'élever sans crime; » cette « chaire de Pierre avec laquelle, écrivait saint Jérôme, il faut être uni de communion, si l'on veut suivre le Christ. » Il tient dans ses mains « ces clefs du royaume des cieux que le Seigneur a données à Pierre seul et par Pierre à l'Eglise, » ainsi que le rappelaient Tertullien et saint Grégoire de Nyse. Nous pouvons lui redire ce que saint Bernard, résumant toute la tradition, écrivait au pape Eugène III: « Voyons qui vous êtes, qui vous représentez ici-bas dans l'Eglise de Dieu. Vous êtes Abel, par la primauté, Noé, par le gouvernement; Abraham, par le patriarcat; Melchisédech, par l'ordre; Aaron, par la dignité; Moïse, par l'autorité; Samuël, par la judicature; Pierre, par la naissance; Christ, par l'onction. »

Jugez par là, Nos très-chers Frères, si le langage que nous tenons de nos jours n'est pas de tout point conforme à celui de l'Ecriture sainte et de la Tradition chrétienne. Non, jamais nous n'avons célébré les prérogatives du siège apostolique avec plus d'enthousiasme que les Pères et les premiers Conciles. Si l'exercice de l'autorité pontificale a pu être entravé suivant les temps et les lieux, cette autorité même a été dès le premier instant ce qu'elle est aujourd'hui, universelle et souveraine. C'est avec le premier concile de Nicée que nous regardons la primauté de l'Eglise Romaine comme aussi ancienne que le christianisme. Nous ne faisons que répéter les maximes professées au concile d'Ephèse, quand nous disons que « le bienheureux Pierre, prince et chef des apôtres, la colonne de la foi et le fondement de l'Eglise catholique, vit encore et vivra toujours dans ses successeurs, exerçant par eux le droit de juger. » Ne sont-ce pas les Pères des conciles de Chalcedoine et de Constantinople qui nous ont transmis cette célèbre formule: « Pierre parle par la bouche des Pontifes romains? » Nos paroles ne sont-elles pas les propres expressions des Evêques d'Orient déclarant au VI^e siècle « que dans le Siège apostolique réside l'entière et vraie solidité de la religion chrétienne? » En reconnaissant que « lorsqu'il s'agit de l'Eglise romaine, il n'est point de supérieur auquel on puisse avoir recours, » n'est-ce pas la doctrine du 3^e concile général de Latran que nous suivons au pied de la lettre? Est-ce de nos jours seulement et non pas déjà au XIII^e siècle que l'Orient et l'Occident, les Grecs et les Latins réunis au 2^e concile général de Lyon ont fait cette solennelle déclaration: « C'est par l'autorité du Pontife romain que doivent être définies les questions qui s'élèvent touchant la foi; toutes les Eglises lui sont soumises, et les Evêques lui doivent respect et obéissance? Est-ce sous le pontificat de Pie IX que l'Eglise latine et l'Eglise grecque, assemblées au concile oecuménique de Florence, ont rendu ce célèbre décret: « Nous définissons que le Saint-Siège apostolique et le Pontife romain ont la primauté sur l'univers entier; que ce même Pontife romain est le successeur du bienheureux Pierre, prince des apôtres; qu'il est le vicaire de Jésus-Christ et le chef de toute l'Eglise, le père et le docteur des chré-

tiens, et qu'il a reçu de Notre Seigneur Jésus-Christ le plein pouvoir de paître, de régir et de gouverner l'Eglise universelle, ainsi qu'il est exprimé dans les actes des conciles oecuméniques et dans les saints canons. » (La fin à demain.)

SAUMUR

Il y a cinquante ans.

XLV.

UNE BIENFAITRICE DES PAUVRES.

M^{me} la comtesse de Thienne, lisons-nous dans le *Journal d'Indre-et-Loire* (janvier 1828), est morte le 10 de ce mois en son château de Chemilly, près Langeais, à l'âge de 87 ans. Bienfaitrice des pauvres, douée de toutes les qualités de l'esprit et du cœur, sa mémoire sera longtemps bénie, et son éloge se perpétuera d'âge en âge parmi les habitants du canton de Langeais. Propriétaire d'une fortune considérable, M^{me} la comtesse de Thienne en employait la plus grande partie au soulagement des malheureux. Plus de cent personnes dans le besoin trouvaient sur ses terres une partie de leur existence; le chauffage leur était fourni gratuitement, ainsi que le pacage de leurs bestiaux. Joignant à la bienfaisance la plus généreuse et la plus active un esprit éclairé par la lecture des meilleurs ouvrages, elle ajoutait à ses bienfaits les conseils les plus salutaires. Les malheureux la regardaient en même temps comme une mère et comme une amie, et tous confondaient aujourd'hui leur douleur avec l'affliction profonde de son honorable famille.

Les funérailles de M^{me} la comtesse de Thienne ont donné lieu à un exemple bien remarquable de dévouement et de respect religieux.

Cette dame respectable avait exprimé, par ses dispositions testamentaires, la volonté d'être enterrée à Chacé près Saumur, l'une des terres de sa famille, dans laquelle reposent les cendres de ses ancêtres. Après les cérémonies religieuses faites dans l'église de Langeais, le convoi funèbre a été dirigé sur Saumur, suivi de la famille et de l'exécuteur testamentaire. Tous les fermiers de la terre de Chemilly, au nombre de dix-sept, qui avaient porté le corps pendant trois quarts de lieue, ont simultanément manifesté l'intention d'accompagner les restes de leur vertueuse maîtresse jusqu'au lieu de la sépulture, et ils ont rempli ce dernier devoir avec le plus profond recueillement pendant une route de nuit de 44 lieues. Arrivés au lieu de la sépulture, il a fallu en quelque sorte que la famille interposât son autorité pour régler entre ces fermiers et ceux de la terre de Chacé le cérémonial du transport du corps du château au cimetière, et pour partager entre eux l'honneur de porter le cercueil de leur bienfaitrice.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous apprenons qu'une réunion, provoquée par des jeunes gens de Saumur, doit avoir lieu demain jeudi à 8 heures du soir, à la Mairie, salle de la justice de paix, pour s'entendre sur l'organisation d'une cavalcade qui aurait lieu vers l'époque de la mi-carême.

Espérons, pour le commerce de notre ville et pour le plaisir de tous, que cette idée ne restera pas à l'état de projet.

Lignes télégraphiques. — Les jeunes gens qui désirent entrer dans l'administration télégraphique sont invités à adresser, sans retard, leur demande à l'inspecteur des lignes télégraphiques à Angers, qui leur donnera les renseignements nécessaires.

Une écriture très-lisible et une orthographe correcte sont de rigueur. Une bonne vue est exigée.

TOURS.

La ville de Tours a noblement fêté dimanche l'avènement de Léon XIII. M^{gr} l'archevêque a officié au salut solennel et entonné le *Te Deum*. Il y avait une foule énorme à la cathédrale.

Le soir, un grand nombre d'habitants ont spontanément illuminé leurs demeures. Les promeneurs qui sillonnaient les rues ont

sur tout remarqué les illuminations du grand et du petit séminaire, des Carmélites, de la maison des Jésuites, du presbytère de Saint-Gatien, de la chapelle Saint-Martin, etc. Les rues Royale, de l'Archevêché, Saint-Etienne, Sainte-Marthe, Colbert, se sont particulièrement distinguées. Une maison privée était ornée d'un transparent représentant le portrait de Sa Sainteté avec ces mots: « Vive Léon XIII, pape-roi! » Le petit séminaire offrait un aspect splendide avec ses feux de toutes sortes à chaque fenêtre de ses deux grands corps de bâtiments à trois étages.

NANTES.

On mande de cette ville:

« Tous les édifices et les maisons qui étaient si généralement pavés de deuil à la mort de Pie IX ont illuminé pour l'élection de Léon XIII. La démonstration a été splendide. »

NIORT.

L'organe républicain des Deux-Sèvres, le *Mémorial*, parlant du bal des pauvres qui a eu lieu la semaine dernière à Niort, constate que cette année, par suite d'un mot d'ordre, une certaine partie de la société s'est abstenue de s'y rendre.

RENNES.

Du 9 au 16 février, on a encore enregistré le décès, causé par l'épidémie de fièvre typhoïde, de 14 jeunes soldats.

Nous avons donné la liste des militaires morts à Rennes du 3 au 8, dont le chiffre s'élève à 17. Cela fait donc, pour 14 jours, 31 décès dans cette garnison.

Faits divers.

M. le général de division Duplessis, commandant la 7^e division d'infanterie du 4^e corps et grand-officier de la Légion d'Honneur, a succombé aux suites de la chute de cheval qu'il avait faite au bois de Boulogne, dans les conditions que l'on sait. Le général Duplessis était né en avril 1815.

Un déplorable accident est arrivé avant-hier matin au manège des officiers de l'Ecole supérieure de la guerre.

Un jeune lieutenant d'infanterie, M. du Châtelet, avait été désigné par le sort pour monter un des chevaux que l'administration de la guerre a fait acheter à la Plata, et dont on veut faire l'expérience pour l'usage de l'armée.

Cet officier était à peine en selle, que l'animal se mit à parcourir à fond de train le manège, sans que son cavalier parvint à le diriger, et finit par aller s'abattre contre la muraille.

Violemment projeté en avant, le jeune homme retomba inanimé sur le sol. Quand on le releva, il était sans connaissance, et un filet de sang s'échappait avec force de ses oreilles.

Le malheureux officier reçut aussitôt les soins pressés du chirurgien de service qui l'a fait transporter à l'hôpital du Val-de-Grâce.

Son état est des plus graves.

Pour les articles non signés: P. GODDET.

Nous nous empressons d'annoncer à nos lecteurs l'arrivée prochaine, dans notre ville, d'un dentiste en renom de Paris, M. A. LÉVY, propagateur en province des nouvelles méthodes américaines, assurant la guérison et la conservation des dents douloureuses, cariées ou ébranlées. Nouvelles dents et dentiers américains, posés sans ressorts ni crochets, et sans extraction des racines restantes. Facilitant à un degré inconnu jusqu'alors la parole et la mastication (mastic-email LÉVY), rendant aux dents creuses et noires leurs formes et leur blancheur naturelle. M. A. LÉVY arrivera dans notre ville du 1^{er} au 5 mars, et pourra être consulté, hôtel Budan, à Saumur, de 10 à 5 heures.

FER QUÉVENNE. (Voir aux annonces.)

P. GODDET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 26 FÉVRIER 1878.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3/4	20			Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	622	50		Canal de Suez	752	50	1 25
1/2	95			Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	67	50		Crédit Mobilier esp.	586	25	1 25
100	90			Crédit Mobilier	167	50	1 25	Société autrichienne	543	75	1 25
494	00			Crédit foncier d'Autriche	321	25	1 25	OBLIGATIONS.			
335	75			Charentes, 500 fr. t. p.	141	25		Orléans	341	75	
508				Est	647	50		Paris-Lyon-Méditerranée	337	75	
1865, 4/100	519			Paris-Lyon-Méditerranée	172	50	2 00	Est	336	50	
1869, 3/100	397	50	2 50	Midi	788	75		Nord	345		
1871, 3/100	385			Orléans	1138	75	1 25	Ouest	335	50	
1875, 4/100	507	50	2 50	Ouest	723	75	1 25	Midi	334	75	
1876, 4/100	495			Vendée, 500 fr. t. p.				Charentes	359		
Banque de France	3200			Compagnie parisienne du Gaz	1345		2 50	Vendée			
Comptoir d'escompte	700			C. gén. Transatlantique	470		15	Canal de Suez	555		
Credit agricole, 200 f. p.	343										
Crédit Foncier colonial, 300 fr.	340										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR
 (Service d'hiver, 24 décembre)

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin	express-poste
6 — 45 — —	(s'arrête à Angers)
9 — 1 — —	omnibus-mixte
1 — 25 — —	soir
4 — 10 — —	express
7 — 15 — —	omnibus
10 — 37 — —	(s'arrête à Angers)

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 36 minutes du matin	direct-mixte
8 — 31 — —	omnibus
9 — 40 — —	express
12 — 40 — —	soir
4 — 44 — —	omnibus-mixte
10 — 37 — —	express-poste

Le train partant d'Angers à 5 h. 23 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
 Par adjudication volontaire, A Saumur, en l'étude et par le ministère de M^e MÉHOUS, notaire, Le dimanche 31 mars 1878, à midi.

MOULIN GEORGET
 Situé sur les Châteaux, à Saumur. Beaux logements et jardin. Le mécanisme, entièrement neuf, sera vendu séparément, si on le désire. S'adresser : soit à M. GIRARD, de Saint-Vincent, commune de Dampierre; soit à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
 A L'AMIABLE, LE PRÉ AU MALE OU PRÉ DE LA LEVÉE-NEUVE

Situé commune de Saint-Lambert-des-Levés, Contenant 2 hectares; Et UN PETIT PRÉ, en face du précédent, de l'autre côté de la route, contenant environ 10 ares. S'adresser, pour tous renseignements : soit à M. CHATRY, propriétaire à Bourgueil, qui sera tous les samedis à Saumur, au Café de la Paix, soit à M^e MÉHOUS, notaire. (100)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
 A L'AMIABLE, En totalité ou par parties.

LA FERME DES NOYERS
 Située à Russé, commune d'Allonnes, Exploitée par les époux Breton-Richard.

Cette ferme, composée de bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres, vignes, jardins, pâtures et prés, contient en totalité 20 hectares 93 ares 2 centiares. Les acquéreurs pourront entrer en jouissance par l'occupation le 1^{er} novembre 1878. Toutes facilités seront données pour les paiements. S'adresser, pour visiter la ferme et pour les renseignements : 1^o à M. CHATRY, propriétaire à Bourgueil, qui sera tous les samedis à Saumur, au Café de la Paix; 2^o et à M^e MÉHOUS, notaire, dépositaire des titres de propriété. (101)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, BEL APPARTEMENT AU 1^{er} ETAGE
 Rue Royale, n^o 63, Ancienne maison Raguideau, près les magasins Pichat. S'adresser à M. BARBIN-MORICET.

A AFFERMER
 Pour la Toussaint 1878.

UNE FERME
 Située aux environs de Saumur, D'une contenance de 7 à 10 hectares, à la volonté du preneur, comprenant terres labourables et prés. Le fermier sera chargé de façons de vignes. S'adresser au bureau du journal.

OUTILLAGE
 ET
MATÉRIEL DE SERRURERIE
VENTE
 Le lundi 11 mars et jours suivants, Rue Saint-Julien, 38, ANGERS.

Onze enclumes, — 38 étaux, machines à percer, à cintrer, à tarauder, — 800 outils divers, — ferrailles, — fer, — plomb, cuivre, — etc., etc.; — 2 crics, bascules de 1,200 kilogrammes et poids. Marchandises neuves, — fer, — fonte, — quincaillerie, — espagnolettes, — paumelles, etc., etc.; — une cuve ronde, deux mètres sur un; — une plus petite. Harnais, — selles, — tables, — chaises de jardin. Grande quantité d'autres objets. UN VÉLOSCAPHE.

Voir, pour le détail, les placards, rue Saint-Julien, ou chez M. BOURGEOIS, syndic de faillites, rue Lepevre. (107)

UNE PERSONNE se propose pour donner des leçons de dessin, pastel et peinture sur soie, chez elle ou à domicile. S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME, muni de bons certificats, et comptable, demande une comptabilité pouvant occuper quelques heures par jour. S'adresser au bureau du journal.

MAISON DE CONFIANCE

FILS FER GALVANISÉS
 Pour vigne, en qualité supérieure et ordinaire, au prix le plus bas possible. Chez VASSEUR fils, fabricant de clous, rue Saint-Nicolas, n^o 28, à Saumur. (88)

A LA PROVIDENCE
FABRIQUE DE FLEURS
 38 et 40, rue Saint-Jean,
M^lLES DURVILLE
SAUMUR

Spécialité de Bouquets d'église, montés en tous genres, Couronnes de mariées, Coiffures de bal, grand choix de Coussins, Corbeilles, Arbustes pour salon, Fleurs fines en bottes et en douzaines, grand assortiment d'appareils pour fleurs, pétales, feuillages, papiers et étoffes, gaz, papiers or et argent, mousse.

ARTICLES MORTUAIRES.

POUR DÉMASQUER LES CONTREFAÇONS du FER QUEVENNE

NOUS AVONS AJOUTÉ A NOTRE ANCIENNE ENVELOPPE

1^o La signature de l'inventeur.



2^o L'étiquette en 4 couleurs dont ci-contre le fac-similé en noir.



Les contrefacteurs ne vendent sous l'apparence du Fer Quevenne que des produits impurs, inexactes et dangereux pour la santé.

Pour guérir l'Anémie, l'Appauvrissement du sang, les Pâles couleurs, les Pertes blanches, le VÉRITABLE FER QUEVENNE, seul approuvé par l'Académie de Médecine, « l'emporte sur toutes les autres préparations ferrugineuses. » BOUCHARDAT, prof. de la Faculté de Paris, Ann. de 1869.

Dépôt général :
 Chez ÉMILE GENEVOIX, 14, r. des Beaux-Arts, Paris, et dans les principales Pharmacies.

PRIX :
 Le flacon de Fer avec la mesure. 3 50
 200 Dragées . . . 5 »
 100 3 »

FABRIQUE DE TREILLAGES EN TOUS GENRES.
FANT
 9, rue Saint-Nicolas, à Saumur.

Volières, Poulaiers, Faisanderies, Espaliers, Tambours à poissons, Corbeilles pour jardins, Entourages de tombes, Grillages pour vitraux d'église, (503) Cribles.

Maison J.-P. LAROZE & C^{ie}, Pharm^{ies}
 2, RUE DES LIONS-SAINT-PAUL, PARIS.

Sirop Laroze
 D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre :

Gastrites,	Dyspepsies,
Gastralgies,	Digestions lentes,
Douleurs et Crampes d'Estomac,	Constipations opiniâtres.

PRIX DU FLACON : 3 FRANCS.

Pâte Pectorale
 au **Lait de Poule**

Tout le monde connaît l'efficacité du Lait de Poule, ce remède populaire pour guérir la Toux, les Rhumes, Gripes, Catarrhes, Bronchites, Extinctions de voix et toutes les affections de la Gorge et du Larynx. Sous forme de pâte, il est d'un emploi plus facile tout en conservant les mêmes propriétés.

PRIX DE LA BOÎTE : 1 FR. 50.

DÉPÔT A PARIS
 26, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26,
 ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES
 DU DÉPARTEMENT.

PHTHISIE
BRONCHITE
RHUME - TOUX

GOUDRON DE GUYOT (Liqueur concentrée et titrée)	CAPSULES de GOUDRON de GUYOT
2 fr. le flacon.	2 fr. 50 le flacon.

UNE INSTRUCTION ACCOMPAGNE CHAQUE FLACON

Nombreuses imitations (1)

Toute personne désirant employer le véritable produit de l'inventeur, M. GUYOT, pharmacien à Paris, devra exiger sur l'étiquette des flacons la signature GUYOT, imprimée EN TROIS COULEURS.

Dépôts à Saumur, pharmacies BESSON, PERDRIAU, et dans la plupart des pharmacies.

(1) Des analyses comparatives ont démontré que la plupart de ces produits diffèrent entre eux par leur composition, et la quantité de goudron qu'ils contiennent. M. Guyot ne peut garantir la préparation que des produits qui portent sa signature.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.